

**Arrêté du 12 décembre 2012 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Libourne**

NOR : JUSB1242042A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de M. Sébastien FARFART, greffier du 2ème grade, en sa qualité de régisseur intérimaire au tribunal d'instance de Libourne.

Article 2

M. Sébastien FARFART, greffier du 2ème grade est, à compter de la date de passation des comptes, nommé régisseur titulaire au tribunal d'instance de Libourne.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Bordeaux, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 12 décembre 2012.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK